



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE
2021 ET 2022 POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 1 : SEJOUR
EN BORD DE MER PASSE AVEC
L'ASSOCIATION PEP DECOUVERTES**

**DÉCISION N° DM-21-184
EN DATE DU 25 MAI 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrête n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au Profil Acheteur de la ville le 29 septembre 2020 relatif au marché pour l'organisation de séjours d'été 2021-2022 – Lot 1 : Séjours en bord de mer ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'association PEP DECOUVERTES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association PEP DECOUVERTES, sis 5/7 rue Georges Enesco – 94000 CRETEIL, représentée par Monsieur Michel RAOUL, Directeur opérationnel, l'accord-cadre pour l'organisation de séjours d'été 2021-2022 pour les enfants et adolescents Vincennois – lot 1 séjour en bord de mer.

Les prestations du lot 1 séjours en bord de mer, donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande en quantité minimum de 10 enfants et maximum de 30 enfants par an.

Les prix des séjours applicables sont ceux figurent au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an et est reconductible de manière tacite une fois, sans que sa durée maximale n'excède deux ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210525-lmc1H8379H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/05/2021
Date de Publication : 25/05/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210525-lmc1H8379H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/05/2021
Date de Publication : 25/05/2021